

De plus, nous avons maintenant les bandes magnétiques qui ont été diffusées par Radio-Canada ce matin, et nous avons une copie de ce qui a été dit. J'en ai une transcription tout comme le leader de l'opposition (M. Clark). Je pense que l'on peut citer de nouveau les deux ou trois phrases qu'il a mentionnées, pour étayer la position qu'a prise hier le député d'Oshawa-Whitby, quand il a affirmé que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a montré qu'elle ne partageait pas l'avis du solliciteur général sur les questions en cause.

Par exemple, selon la transcription des paroles que nous avons entendues à la radio ce matin, elle a dit:

... à mon avis, Francis Fox devrait dire clairement—ou montrer—qu'il n'approuve pas les actions de la police. Il devrait faire plus que défendre la police ou expliquer qu'elle avait peut-être une bonne raison de faire ce qu'elle a fait.

Monsieur l'Orateur, si ce n'est pas là différer d'opinion avec le solliciteur général, j'ignore ce qui pourrait constituer un différend. A la fin de ses observations, le chef de l'opposition a parlé de la mentalité ou de l'opinion publique qui existait au Québec en 1973. Le solliciteur général nous a demandé d'être généreux et d'excuser la GRC à cause de la situation qui existait à ce moment-là. Dans ses observations à l'Université Carleton, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a indiqué qu'en tant que Québécoise, elle n'était pas d'accord avec l'idée qu'on se faisait de la situation qui existait à ce moment-là et que si la police avait poursuivi ses activités, «elle aurait pu installer des tables d'écoute dans toute la province de Québec».

J'aimerais revenir à la transcription des observations du ministre faites plus tôt et qui ont été retransmises à la radio ce matin. Le ministre a déclaré:

A mon avis, il était tout à fait stupide de la part de la police de voler les listes de membres de certains partis politiques, en l'occurrence, le Parti Québécois. Et il est tout à fait inconcevable qu'elle ait mis le feu à une grange.

Cette opinion est certainement tout à fait différente de celle qu'a exprimée le solliciteur général qui a déclaré que nous devrions comprendre la situation...

Des voix: Oh, oh!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Un instant. Le solliciteur général a dit que nous devrions nous rendre compte que la section spéciale de la GRC avait de très bonnes raisons d'agir ainsi à cause de la situation. Cependant, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a déclaré:

Cela dit, ils ont toutes sortes de gadgets pour assurer la sécurité nationale et la surveillance si compliqués que si le gouvernement tente d'exercer un contrôle ou de superviser ce qui se passe, ou encore d'examiner les dossiers—si le ministre convoque une réunion des directeurs et demande à voir les dossiers et à être mis au courant de tout ce qu'il ignore—et nous l'ignorons tous—cela ne donne rien parce que, selon moi, ils peuvent utiliser leurs gadgets comme bon leur semble.

Nous partageons certainement les opinions exprimées par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

Des voix: Bravo!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Je prends la parole, car je pense que c'est mon devoir tout autant que mon droit, de dire qu'il est injuste d'avoir accusé hier le député de Oshawa-Whitby d'avoir fait des déclarations sans fondement.

Privilège—M^{lle} Bégin

Hier, mon honorable ami a déclaré qu'il fallait en conclure logiquement qu'on faisait du camouflage—il n'a pas accusé le ministre d'avoir prétendu qu'on faisait du camouflage—et selon moi les phrases que j'ai lues dans la transcription des commentaires diffusés à la radio ce matin indiquent qu'en tenant de tels propos le ministre estimait que le solliciteur général ne faisait pas vraiment son travail; il servait seulement de messenger; et au lieu de défendre la police et de dire qu'elle avait eu de bonnes raisons de faire ce qu'elle a fait, il aurait dû lui dire que c'était stupide et qu'elle avait tort.

J'estime que mon chef a eu parfaitement raison de dire ce qu'il a dit hier et que le ministre n'a pas raison de le prendre à partie. En conclusion, j'aimerais vous citer les derniers mots de la transcription que j'ai sous les yeux et où le ministre dit: «Eh, bon, c'est tout pour la Gendarmerie royale».

Je suis certain que Votre Honneur a remarqué que le ministre n'avait pas présenté de motion, car cela ne lui échappe jamais dans le cadre de la question de privilège. Si le ministre a des raisons de soulever la question de privilège, elle devrait aller jusqu'au bout. Si elle est disposée à me demander de présenter une motion portant que cette question soit renvoyée au comité permanent des privilèges et élections qui pourra se procurer les bandes et étudier l'affaire à fond les députés de mon parti se feront un plaisir de l'approuver.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent) a cité les propos qu'avait tenus au cours de son intervention le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^{lle} Bégin). L'argumentation du député d'Oshawa-Whitby hier avait trait essentiellement, de l'avis de bien des députés, à une déclaration imprévue du premier ministre (M. Trudeau).

● (1532)

Lorsque le premier ministre a répondu à la question de privilège, il a, à son tour, exprimé une opinion qui était semblable à celles exprimées par d'autres députés. De nombreux députés en ont parlé en disant qu'il s'agissait d'un argument qui n'était pas directement en rapport avec le sujet de la question de privilège. A son tour, le député d'Oshawa-Whitby a dit que les remarques faites par l'opposition ne traduisaient pas uniquement ses propres opinions, mais également celles qu'a exprimées le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^{lle} Bégin). On s'est donc écarté à deux reprises du sujet principal de la question de privilège soulevée hier.

C'est pour cette raison que la présidence a donné aujourd'hui la parole au ministre de la Santé nationale et du bien-être social, lui permettant de soulever la question de privilège, comme on le fait toujours pour bien faire comprendre que lorsque les journaux rapportent mal à propos des observations faites par un ministre ou un député, ces derniers ont toujours la possibilité de demander à signaler leur divergence d'opinion ou d'interprétation. Si un ministre ou un député font une telle demande, il semble normal que les députés des autres partis puissent également participer au débat. C'est ce qui s'est fait.